
Le 06-08-2020

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Par Joël Perichaud, Secrétaire national du Parti de la démondialisation chargé des relations internationales.

An 1789, la révolution est en marche. En effet, la réunion des « États Généraux » à Versailles le 5 mai doit être considérée comme le premier acte révolutionnaire. Non pas la réunion en elle-même car la réunion d'États Généraux n'est pas une nouveauté même si les précédents remontent assez loin (les derniers s'étaient réunis en 1614), mais c'est la nouvelle composition de cette Assemblée et son nouveau fonctionnement qui sont sans conteste révolutionnaires.

Les « États Généraux » étaient composés d'environ 900 membres, chaque ordre de la Nation (clergé, noblesse et Tiers état) y déléguant 300 des siens. Lors des votes, chaque ordre ayant une voix, le résultat ne posait aucun problème à la royauté, les députés du clergé étant en large majorité des membres du haut clergé issus de la noblesse.

Mais, grâce à des actions soutenues, le Tiers état a réussi, en 1789, à arracher au pouvoir royal deux réformes capitales : le « doublement du tiers » et « le vote par tête ». Les États Généraux de 1789 comportent donc environ 1 200 députés dont 600 représentants du Tiers état, et désormais lors des votes, chaque député comptera pour 1 voix. Le Tiers état, par ses pressions incessantes et résolues, s'est donné les moyens de mener à bien son projet, à savoir « ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France » (serment du Jeu de Paume).

Une révolution juridique vient de s'accomplir : la souveraineté nationale s'est substituée à l'absolutisme royal grâce à l'union de tous les députés conscients de la nécessité de réformes.

Depuis le 5 mai, les États Généraux, bientôt autoproclamés Assemblée Nationale puis Assemblée Nationale Constituante se sont organisées en commissions et travaillent (mise en chantier de la « Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen » qui sera publiée le 26 août, Constitution qui ne sera achevée qu'en 1791...). Mais le pays est en pleine crise financière et économique et à Versailles, le roi et l'aristocratie complotent et menacent, cherchant par tous les moyens y compris militaires à se débarrasser de cette Assemblée inquiétante, afin de récupérer les concessions qu'ils ont dû accorder au Tiers état.

Le peuple répond à ces menaces en cherchant à s'armer, ce qui conduit à des pillages de boutiques d'armuriers et, pour le même motif, à la prise de la Bastille le 14 juillet. La récolte d'armes est maigre ce jour-là, mais la Bastille est le symbole de l'arbitraire de la monarchie absolue puisque c'est là que le roi emprisonnait ses ennemis sur simple lettre de cachet. De plus, cette journée a vu tomber la 1^{ère} tête d'aristocrate, le gouverneur du lieu. Qui plus est, toute la nuit, cette tête est promenée au bout d'une pique à travers Paris !

La révolution devient populaire et, grâce au peuple parisien et aux hésitations de la monarchie, la bourgeoisie parvient à se donner un embryon d'administration en créant la municipalité de Paris et en se dotant d'une garde nationale qu'elle réussit à faire reconnaître par le roi. La plupart des grandes villes suivront l'exemple parisien.

La nuit du 4 août...

C'est dans ce contexte qu'une réunion exceptionnelle de l'Assemblée est convoquée pour la nuit du 4 août. Et cette réunion donne lieu à un spectacle inattendu, inouï. Un véritable vent de folie semble souffler sur l'Assemblée car on voit cette nuit-là jusqu'aux plus hauts dignitaires de l'Ancien Régime défiler à la tribune pour y abandonner leurs divers privilèges et ceci dans un enthousiasme,

une euphorie relatés dans tous les documents d'époque.

Pourquoi ? Le 14 juillet et ses suites en sont l'explication. En effet, l'information circule mal à cette époque et ces événements parisiens qui se répandent en province la seconde quinzaine de juillet, y arrivent déformés, grossis, ce qui embrase à leur tour les campagnes. C'est la « Grande Peur ». Une véritable psychose collective gagne le monde paysan qui craint « le complot aristocratique » qui se trame à Versailles, qui craint aussi la destruction de ses récoltes par les bandits qui écument les campagnes en cette période de crise et de chômage.

Les paysans entrent à leur tour dans la révolution : ils pillent et brûlent les châteaux, s'attaquant aux biens des aristocrates qui complotent contre l'Assemblée à Versailles. Ils s'en prennent tout particulièrement aux « terriers », archives seigneuriales sur lesquelles sont inscrits les droits féodaux que les paysans doivent à leurs seigneurs, espérant ainsi s'en débarrasser faute de preuves.

C'est cette révolte des paysans, cette atteinte à leurs biens qui a affolé les aristocrates et les a conduit à se dépouiller volontairement d'une partie de leurs privilèges dans la nuit du 4 août. Mais leur enthousiasme était largement calculé comme nous le montrera la suite...

L'Ancien Régime féodal s'écroule cette nuit-là mais... verbalement, car les députés de la noblesse et du clergé reviendront sur les réformes promises lors de leur rédaction. Surtout, les paysans n'obtiennent pas la suppression des multiples droits féodaux qui pèsent sur la terre des seigneurs qu'ils cultivent. Les droits féodaux, considérés comme faisant partie de leurs biens, sont en effet déclarés « rachetables », mais la majorité des paysans n'ayant aucun moyen de payer la somme forfaitaire exigée ne pourront pas les racheter et continueront donc à les payer. Pour la masse des petits paysans c'est une amère déception. La bourgeoisie, que l'atteinte au droit de propriété commence à inquiéter également, n'est pas prête à les suivre.

Les résultats de cette nuit du 4 août n'en furent pas moins d'une extrême importance : ce sont tous les liens de servitude personnels (corvées...), tous les privilèges des individus (droit d'aînesse, hérédité des « charges » octroyées par le roi) et des ordres (dîme payée au clergé, titres de noblesse et blasons, droits de colombier, de chasse, etc. dus aux seigneurs) mais aussi les privilèges des provinces et des villes (péages, droits d'octroi) qui sont mis à bas cette nuit-là. On peut donc parler d'ébranlement de l'Ancien Régime féodal mais il faudra cependant la tentative de révolution populaire et le décret du 17 juillet 1793 de la Convention nationale, pour que les privilèges féodaux soient abolis sans contrepartie.

En août 1789, la bourgeoisie, grâce à l'intervention populaire, a fait table rase de l'Ancien Régime. Oubliant l'aide déterminante du peuple, elle reconstruira la France à son profit...

Aujourd'hui, avec le prince Macron, elle poursuit le mouvement entamé depuis de nombreuses années, par tous les gouvernements de « droite » comme de « gauche », en inversant les termes. Faire le maximum de profit en détruisant la France !

En 2020, comme en 1789, la question du changement de régime est vitale pour le peuple de France. Nous ne reviendrons pas sur la longue énumération des changements radicaux à effectuer ni sur les mesures immédiates à prendre, elles sont détaillées dans les textes et le programme du Pardem (<https://dev-54ta5gq-2kp2mv3h7kbb6.eu-4.platformsh.site/intitule-des-10-parties-du-programme>).

Nous retenons les leçons de l'Histoire et affirmons simplement, mais avec force, que pour en finir avec le régime néolibéral autoritaire représenté par la nouvelle bourgeoisie macronienne et par la

bourgeoisie mondialiste, une nuit du 4 août ne nous suffira pas !

[_Opens in a new window](#) [_Opens in a new window](#) _

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire